

# PVH éditions et Ludomire : édités, libérés

Le 12 janvier dernier, PVH éditions a annoncé la libération de sa collection Ludomire. Vu la faible fréquence de ce genre de démarche dans le milieu de l'édition traditionnelle, nous avons eu envie d'aller interroger ce courageux éditeur suisse.

## Rencontre avec un éditeur qui libère

**Bonjour, pourriez-vous tout d'abord présenter rapidement PVH éditions, son histoire et catalogue ?**

PVH éditions est une maison d'édition franco-suisse spécialisée dans la science-fiction, la fantasy et le fantastique, qu'on appelle parfois « littérature de l'Imaginaire » mais je préfère dire SFFF qui rend mieux compte de tous les genres et sous-genres qu'il renferme. Notre activité éditoriale a démarré en 2014, mais nous nous sommes réellement professionnalisés fin 2020. C'est à ce moment où tout s'est accéléré : en deux ans nous avons doublé la taille de notre catalogue, embauché six personnes et obtenu un contrat de diffusion auprès de CED-CEDIF (distribution Pollen).

Pendant les premières années, nous avons beaucoup expérimenté : livre de voyage, jeu de société, etc. Mais en 2021, nous avons resserré notre catalogue qui comprend essentiellement la collection Ludomire (16 romans et recueils de nouvelles), la collection Bretteur (4 romans et recueils de contes), quelques coéditions en jeu de rôle (Mississippi et Oreinidia) et des essais décalés autour de Bitcoin (Objective Thune et La monnaie à pétales).



Malgré les évolutions de ces dernières années, l'ADN de PVH éditions reste celle du début : il s'agit d'un projet artistique un peu fou de deux amis, Christophe Gérard et moi. Le caractère bicéphale et binational s'incarne dans deux structures : PVH éditions, dirigé par moi-même à Neuchâtel en Suisse, et PVH Labs, dirigé par Christophe à Montboillon en Haute-Saône (France). L'équipe de quatre personnes de PVH éditions se charge du développement éditorial : édition de livres, projets de traduction, etc. Celle de PVH Labs, quatre personnes également, se charge du développement software, de la commercialisation dans l'UE et un studio de production de nouveaux formats pour nos romans.

Ainsi en ce début 2023, nous commençons une nouvelle phase de la pérennisation de notre structure. L'enjeu est de faire connaître nos auteurs et nos livres et mener à bien deux projets d'envergure : les développements et le lancement de notre boutique en ligne p2p, La Bookinerie, et de nos Romans augmentés. Ces deux projets, basés sur des logiciels libres, sont liés à la libération de la collection Ludomire.

**Vous avez décidé de basculer une partie de votre catalogue, à savoir la collection Ludomire, sous licence libre, comment est née cette envie, et pourquoi le faire ?**

L'envie a toujours été là. La question devrait être : pourquoi ne l'avons-nous pas

fait avant ? Pour ma part, je m'intéresse aux logiciels libres depuis bien longtemps et j'en utilise autant que possible. Je me suis beaucoup intéressé aux licences Creative Commons bien avant d'être éditeur. J'ai suivi les expériences créatives de Ploum et Thierry Crouzet sur leurs blogs. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si j'ai édité certaines de leurs œuvres. Dès 2020, nous avons inscrit dans notre ligne éditoriale notre « intérêt pour la culture libre ». En 2021, nous avons lancé le format print@home sous licence CC BY-NC-SA. La libération des œuvres s'inscrit dans notre ADN, dans une suite logique.



### **Alors je la pose : pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?**

Quand on a démarré l'édition, on avait beaucoup de choses à apprendre, à mettre en place. Notre objectif était avant tout de sortir des beaux livres et de rentrer dans nos sous. Rester dans les clous est clairement un confort, on discute avec d'autres éditeurs, on reprend les modèles de contrats que l'on nous partage. L'utilisation de licences libres n'était pas une priorité, même si c'était une envie.

J'avais également le sentiment que libérer des œuvres, comme ça, sans projet, ça aurait été un peu bidon. Pourquoi libérer des œuvres si on continue à fonctionner de la même manière que quand on utilisait un copyright ? Je pense que j'avais besoin de réfléchir au sens d'une telle démarche selon le prisme de l'éditeur. Nous avons également besoin d'arriver à un point de stabilité chez PVH éditions

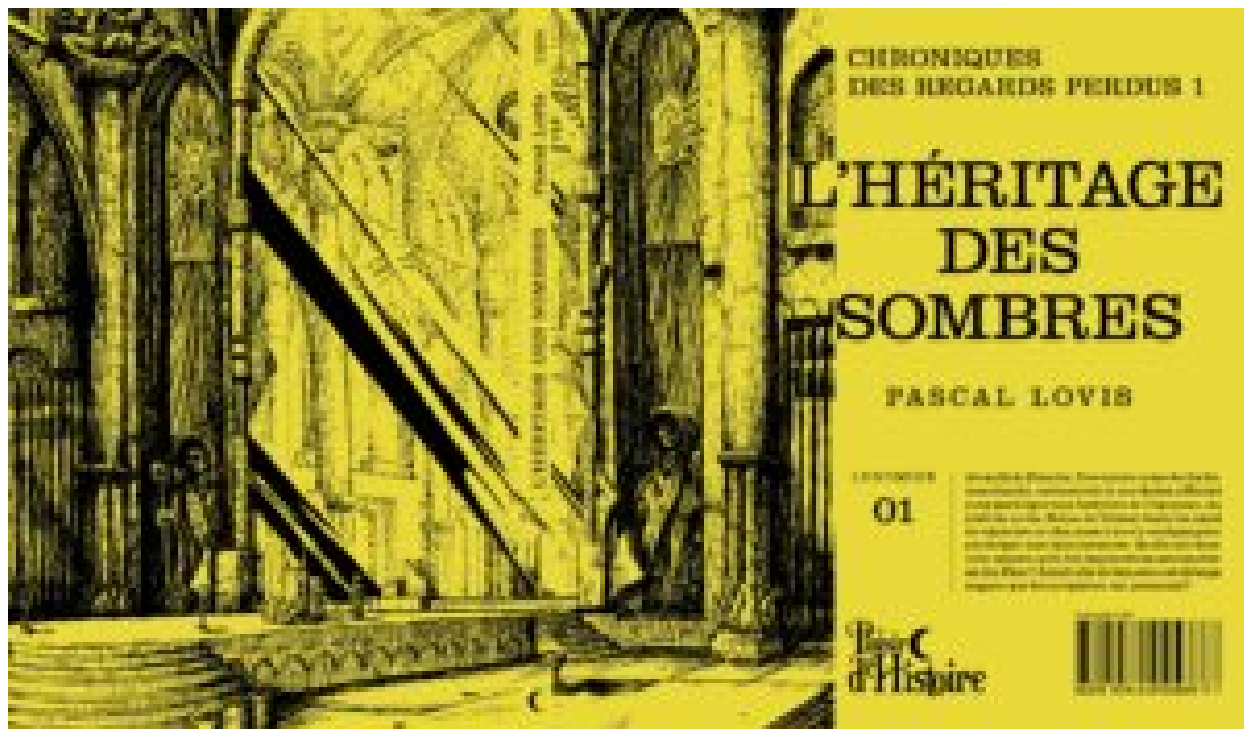
qui nous permette de nous investir dans une telle transformation. Et surtout, je voulais inscrire cette libération dans un projet éditorial ambitieux et cohérent.

C'est ainsi que notre diffusion en France et en Belgique (signée en juillet et en place depuis novembre 2022) a apporté le temps et la stabilité qui m'a permis de préparer cette libération pendant le deuxième semestre 2022. En décembre, nous avons obtenu un financement public important pour la mise en place de notre boutique en ligne p2p, La Bookinerie, sur 2023 et 2024. À présent, si j'ose dire, je déroule un programme mûrement réfléchi.

**Vous parlez de la question des répercussions avec les partenaires, quel accueil a reçu votre idée ? Comment ont réagi les collègues éditeurs ? David Revoy avait eu pas mal de souci à l'époque de la première édition chez Glénat de Pepper & Carrot, vous n'êtes pas inquiets ?**

Pour le moment, je n'ai pas de retour négatif. Mon diffuseur semble intrigué et il y voit une opportunité pour encore mieux mettre en valeur la collection Ludomire auprès des libraires. Dernièrement, j'ai eu des discussions avec un éditeur européen pour faire traduire certaines œuvres, et il m'a dit : « No problem, I like copyleft ». J'ai également l'impression que le choix d'une telle licence peut être bien vu pour obtenir de l'argent public, même si je pense qu'ils s'en fichent un peu. C'est plutôt encourageant non ?

Clairement, j'avais certaines inquiétudes mais je n'en ai plus vraiment. En réalité, on en fait une énormité mais j'ai surtout l'impression que la plupart des gens se fichent bien de la licence. C'est surtout dans des projets d'adaptation que ça aura de l'importance. Je vous tiendrai au courant.



**Pour beaucoup, libérer des œuvres, cela revient à dire qu'elles sont gratuites. Vous venez de l'édition traditionnelle, n'êtes pas des utopistes et avez dû faire quelques calculs. Comment envisagez-vous les choses, financièrement parlant ?**

Bien entendu que j'ai fait mes calculs (même si parfois on navigue au doigt mouillé). En réalité, il était important d'assurer une base solide : une belle collection proposée en librairie, des sorties régulières déjà planifiées. La libération de la collection Ludomire n'aura pas d'effet négatif sur ce socle. Le fait que le livre sera disponible gratuitement en version numérique n'aura pas d'influence sur les ventes en librairie. C'est ce que j'ai aussi constaté avec les œuvres de Ploum, qui invitait (avec ma bénédiction) à télécharger gratuitement les e-books. Ça n'a pas empêché *Printeurs* d'être notre meilleure vente e-book.

Clairement, je pense que cette libération ne peut qu'avoir un effet bénéfique : gagner en visibilité dans les médias, toucher de nouveaux publics, renforcer l'engagement de nos lecteurs. La Bookinerie, qui sera en gros un outil de crowdfunding autohébergé et sans intermédiaire, pourrait être une source financière complémentaire. On est clairement dans l'expérimentation.

**Vous avez choisi la licence CC BY SA, qui place les œuvres dans les Communs, et qui est donc plus complexe à intégrer dans des circuits classiques, alors que d'autres licences libres moins engagées existaient**

## **(CC BY notamment). Qu'est ce qui a motivé ce choix ?**

Nous avons publié un article pour expliquer le choix de notre licence. J'y explique en gros que selon moi pour un éditeur, il y a le choix du copyright ou le choix du copyleft. Le CC BY n'offre aucun avantage et permet la prédation. En tant qu'éditeur, notre métier consiste à exploiter des œuvres et leurs dérivés, soit on les conserve jalousement, soit on espère que d'autres nous aideront à les exploiter. Laisser la possibilité à d'autres de refermer la licence ne nous est donc d'aucune aide.

Après oui, c'est aussi un choix engagé. Si cela ne tenait qu'à moi, la propriété intellectuelle serait abolie, c'est selon moi un archaïsme. Mais c'est aussi un choix pragmatique qui permet de me démarquer des autres éditeurs de SFFF. J'ai également l'intime conviction que le monde de l'édition a besoin de se réinventer pour survivre. La propriété intellectuelle ne sert que les grands acteurs qui ont les moyens de le défendre. Comme challenger, nous avons tout à gagner de sortir du cadre.



**Vous allez très loin dans la mise en commun, en proposant une version à imprimer soi-même. Pourquoi aller jusque là ?**

Parce que nous nous intéressons à tous les lecteurs potentiels et que plus de la moitié des francophones sont en Afrique. Dans cette région du monde, l'accès au livre est compliqué pour des raisons logistiques et à cause du pouvoir d'achat. Le print@home, inspiré par la difficile accessibilité de nos livres pendant le premier confinement, est un moyen d'offrir un accès imprimé à nos livres pour ces populations. Il sera l'un des formats au cœur de notre boutique online p2p, La Bookinerie.

Et en réalité, si on réfléchit bien à la décision de libérer une œuvre, le but est de la rendre accessible soi-même dans tous les formats pertinents et d'en être la source originelle. C'est ainsi qu'on peut cultiver un public et promouvoir les autres œuvres dans les mêmes formats. La logique commerciale change, je pense. Mais c'est l'expérience qui permettra d'y répondre.



**Avez-vous un workflow basé sur des outils libres, également ? Si oui, envisagez-vous de le partager ?**

La boutique online p2p est un projet de logiciel libre. Il sera bien entendu partagé dès qu'il aura une version stable. Nous développons également des romans augmentés avec le logiciel Ren'Py et nous allons développer des fonctionnalités

nouvelles à nos frais qui seront partagées également.

En interne, nous utilisons autant que possible Ubuntu et des logiciels libres, mais ce n'est pas très structuré. J'espère en faire une seconde étape dans le projet de libération de nos collections et de nos outils. Mais, la priorité est déjà de mener à bien la première étape et survivre. Mais il est évident que tout ce que nous développerons de solide sera partagé : contrats, logiciels, procédures, etc.

**Parmi les auteurices impliqués, on retrouve des personnes comme Aquilegia Nox, Thierry Crouzet ou Ploum que tu as cités et qui avaient déjà réfléchi aux licences libres. Comment se sont déroulés les échanges avec ceux qui découvraient ? Quelles étaient leurs plus grandes interrogations, leurs plus grandes craintes ?**

Effectivement, Thierry, Ploum et Aquilegia Nox sont des vétérans dans le domaine. Il n'y a pas eu besoin de beaucoup d'efforts pour les convaincre. Mais, pour les autres auteurs·rices, ça a été finalement assez facile aussi. Ils nous font confiance. Il y a deux questions qui reviennent souvent : Qu'est-ce que ça change ? Ben pas grand chose en réalité. Dans un contrat d'édition classique, l'auteur cède tous les droits (à l'exception des droits moraux inaliénables) à l'éditeur. Ils perdent de facto le contrôle de leur œuvre et ses adaptations, à discrétion de leur éditeur. L'édition sous licence libre leur redonne en partie ce droit. En gros, avant ils perdaient le contrôle de leur œuvre et ses adaptations, maintenant ils perdent toujours le contrôle mais ils récupèrent le droit de se réapproprier l'œuvre sans l'accord de l'éditeur. C'est donc une amélioration.

La seconde question concerne les détournements immoraux de l'œuvre. Sur ce point, je leur dis qu'ils conservent le droit moral pour s'opposer à des utilisations scandaleuses. Mais je les préviens surtout que dans les faits, c'est très compliqué d'empêcher des adaptations scandaleuses. Même Disney n'arrive pas à les empêcher... Il faut surtout dédramatiser et éviter l'effet Streisand.





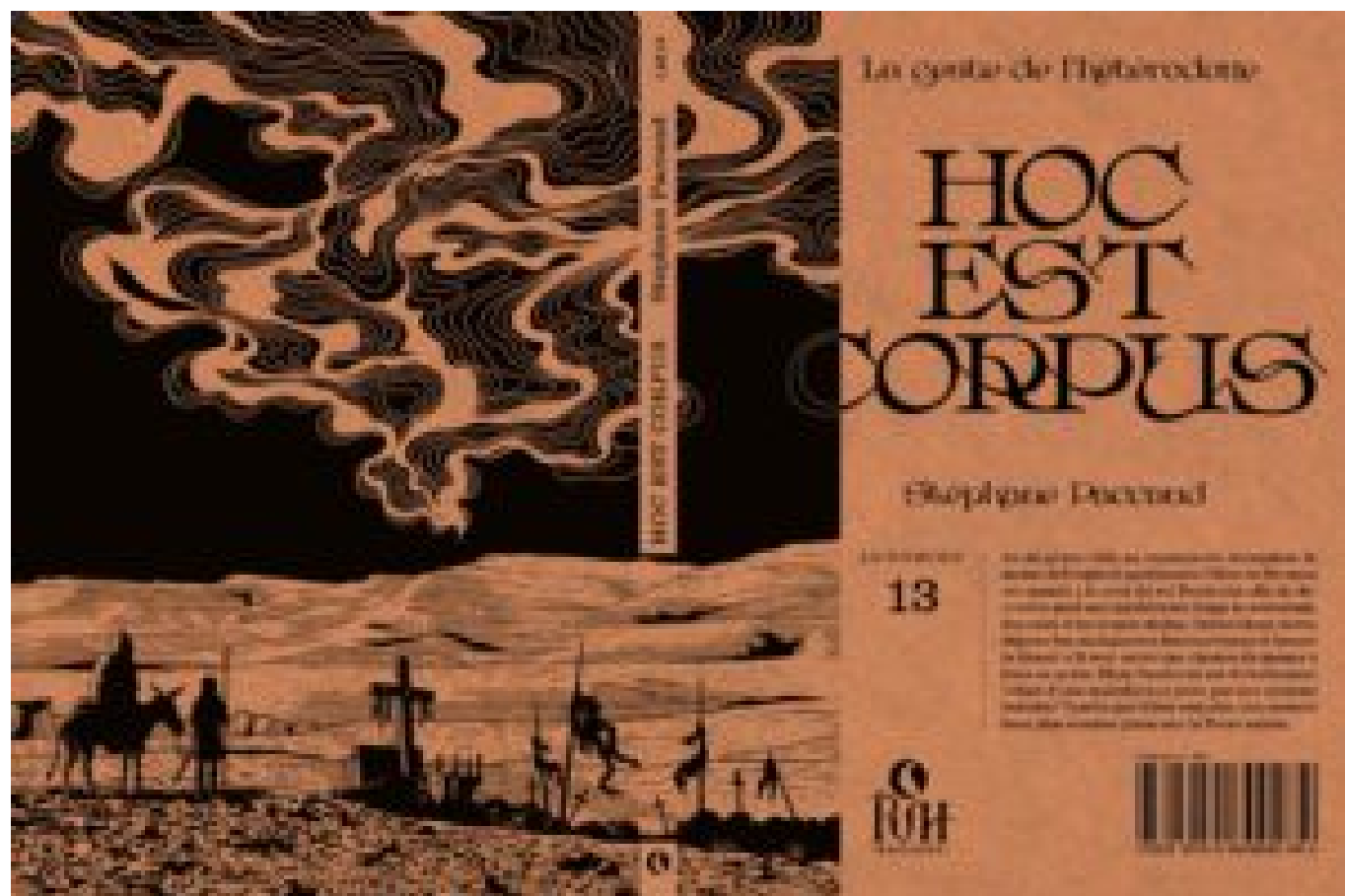
**Avez-vous des espoirs, des attentes, sur ce qui pourrait advenir des œuvres ainsi libérées ? Parmi les auteurices, en connaissez-vous qui souhaitent profiter de cette opportunité pour enrichir, développer leur travail originel ?**

Je n'ai pas vraiment d'attente car je ne veux pas être déçu. Je pense que la plupart des développements ou adaptations des œuvres libérées viendront des impulsions de PVH éditions ou des auteur·rices. L'approfondissement des œuvres fait partie de notre ligne éditoriale, on y travaille indépendamment du type de licence. Nous avons toujours encouragé nos auteurs à le faire et nous sommes toujours ouverts à aider à l'éclosion de projets connexes.

Dernièrement, ce n'était pas sur un roman de la collection Ludomire mais sur l'essai *La monnaie à pétales* nous avons reçu la contribution d'une interprétation audio du texte. Nous avons ouvert la licence de ce livre audio en CC BY-SA et il sera diffusé sur la chaîne youtube de l'interprète. Ce serait génial d'avoir de telles initiatives pour la collection Ludomire et j'espère qu'on pourra s'y associer de la même manière.

Mais mon expérience et mon instinct me disent que des initiatives personnelles externes sont rares, je pense qu'il faut surtout chercher à développer un réseau

professionnel et un corpus libre commun, où tout le réseau peut piocher dedans pour développer ses propres projets. Je me dis que c'est ainsi que le copyleft pourra peut-être révéler tout son potentiel.



**Comme souvent dans nos interviews, avez-vous envie de répondre à une question qui ne vous a pas été posée ? Vous pouvez le faire en conclusion.**

On a parlé de beaucoup de licence, de projets mais nous n'avons pas parlé des livres. Et la première source de fierté dans cette collection Ludomire n'est pas sa licence mais sa qualité littéraire. Et comme vous m'en donnez l'occasion, je vais vous la présenter.

Le coffret *Les Chroniques des Regards perdus*, de Pascal Lovis, est une série d'heroic fantasy. Best-seller suisse, il s'agit de deux romans et une nouvelle qui séduiront les lecteurs qui aiment l'aventure et des fils narratifs entrecroisés. Pour les amateurs de fantasy, c'est une valeur sûre.

Le même auteur a écrit également le diptyque *Terre hantée*. Il s'agit d'une œuvre de science-fiction tirant ses inspirations de films où la réalité ne semble pas être ce qu'elle est tel que *The Truman Show* et *Matrix*. Une plume efficace et expérimentée.

Le roman *Printeurs* et le recueil de nouvelles *Le stagiaire au spatioport Omega 3000* et autres joyeusetés que nous réserve le futur sont les œuvres du libriste et blogueur Ploum, Lionel Dricot. Il s'agit d'œuvres engagées qui aborde avec un humour parfois grinçant, parfois absurde les travers de nos sociétés consuméristes basées sur le capitalisme de surveillance. Allez-y les yeux fermés, vous allez passer un bon moment !

Le coffret *ONE MINUTE* de Thierry Crouzet est sans doute l'opus le plus extraordinaire de la collection. Ouvrage de science-fiction inclassable, il décrit la minute la plus cruciale de l'humanité du point de vue de 380 personnes différentes à travers le monde. Comme un tableau impressionniste, chaque très court chapitre représente un point dans une fresque qui se révèle au fur et à mesure que l'on tourne les pages. Il y aborde et combine de manière surprenante des thématiques classiques de la SF, tel que le premier contact extraterrestre, la singularité informatique, l'hyperconnexion et le rapport de l'humanité avec la nature. Cette série est une expérience de lecture unique.

La série *Adjai aux mille visages*, d'Aquilegia Nox, présente la vie chaotique et aventureuse d'un changelin dans le roman *Ceux qui changent*. Avec naturel, il aborde des questions de transidentité, de tolérance et de rapport au corps, tout en proposant un parcours de vie pleine de rebondissement et d'intrigues. Dans le recueil de nouvelles *Ceux qui viennent*, l'autrice approfondit son univers en y présentant d'autres lieux, d'autres cultures et d'autres personnages au destin exceptionnel. Une exploration bouleversante.

D'autres livres sortiront en mars et mai, tel qu'*Hoc est corpus*, roman historique fantastique pendant les croisades au royaume de Jérusalem, ou *La couronne boréale*, aventure littéraire et loufoque d'une bande d'archéologues à la recherche d'un artefact légendaire (ils n'ont pas de fouet, mais il y a un chat).

Vous pourriez bien découvrir nos livres chez votre libraire et, si ce n'est pas le cas, il pourra vous les commander. Ils sont également en vente en e-book et en papier sur notre site.

Et promis, on vous tiendra au courant de nos projets liés à l'art et le logiciel libres.

## Pour aller plus loin

- PVH éditions
  - Annonce de la libération de la collection Ludomire sur le site de PVH éditions
  - La boutique où trouver en ligne les ouvrages
  - Print@home, pour imprimer à domicile les ouvrages
- 

## La liberté d'expression dépend de nous

*Nous avons choisi aujourd'hui de donner un écho à l'article publié sur son blog par Thierry Crouzet (en savoir plus sur ce geek polygraphe né avant le Minitel). Comme d'autres, avec moins d'acrimonie toutefois, il pointe les limites de nos protestations. Mais il a le mérite de proposer quelques actions concrètes que nous pouvons entreprendre demain matin.*

*Certains, très remontés contre l'étranglement en cours des libertés numériques, trouveront peut-être ses suggestions trop timorées ou idéalistes... mais la nécessaire réactivité n'empêche pas d'opérer un examen critique de nos propres habitudes sur le Net : défendons-nous la liberté d'expression par notre écoute complaisante des voix dominantes, la somnolence de notre esprit de discernement, la maigreur de notre créativité en ligne au regard de notre consommation démesurée de contenus, notre fréquente incuriosité et notre si rapide lassitude ? — autant de critiques en creux dans la liste des recommandations que vous allez lire.*

*Lorsqu'il nous enjoint de modifier nos comportements pour réaliser la liberté d'expression, Thierry Crouzet n'est pas loin d'écrire en moraliste.*

*Les commentaires sont temporairement ouverts et modérés.*

# Comment défendre la liberté d'expression sur le Net et ailleurs

**Une tribune libre de Thierry Crouzet**

C'est bien beau de descendre dans la rue au nom, entre autres, de la liberté d'expression, mais croyez-vous que nous serons demain plus libres de nous exprimer après la démonstration d'unité nationale du 11 janvier 2015 ?

Extase collective. Grande communion. Nécessaire décharge émotionnelle. Vos intentions diverses auront été incapables de défendre ce qui était au cœur du problème, à son origine, le droit de s'exprimer librement sans encourir la peine de mort, l'emprisonnement, les coups de bâton ou la simple censure.

Une nation n'est pas la somme de ses individus, elle est elle-même et possède une volonté propre, celle de se perpétuer. Elle n'existe que par une sorte d'autopoïèse, l'enfermement de ses atomes dans un corps où leur individualité a bien peu d'importance.

*La nation exige le contrôle et la liberté d'expression s'oppose au contrôle. Elle est désordre et complexification.*

Manifester par millions, s'affirmer comme nation est d'une certaine manière incompatible avec la volonté de maintenir et de développer la liberté d'expression, c'est-à-dire une gigantesque diversité qu'ensevelit le mouvement unitaire d'un jour. Une fois la nation révélée plus puissante que la plupart ne le pensait, ses porte-garants s'en trouvent ragillardis, leur volonté redouble de maintenir l'entité étrange dont ils sont le fer de lance. Ils n'auront d'autres fins que renforcer sa carapace, que réduire son désordre, que limiter sa complexité, que s'opposer à la liberté d'expression.

*Plus une nation est puissante moins on y est libre.*

Il est déjà question de serrer la vis sur Internet, d'imposer aux hébergeurs une validation *a priori* des contenus. Comme nous sommes désormais tous producteurs de textes, photos, vidéos, il faudrait mettre derrière chacun de nous un contrôleur. Vous voyez bien l'absurdité. Finis Facebook, Twitter, les

plateformes de blogs... Ces services ne peuvent disposer d'autant de salariés que d'utilisateurs.

Comme l'a démontré Valentin Turchin, un système de supervision pour être efficace doit maintenir un niveau de complexité au moins égal à celui du système à contrôler. Pour contrôler une foule sur le Net, il faut une autre foule, à moins de limiter les pouvoirs de la foule, de lui interdire de s'exprimer librement.

Le contrôle *a priori* du Net est donc tout simplement impossible à moins de réduire drastiquement le nombre des gens qui ont le droit de s'exprimer.

*Dans un monde libre, seule la vigilance de chacun préserve la liberté de tous.*

Alors au travail. Et un point de logique maintenant. Notre temps d'attention est limité. Nous ne pouvons pas aujourd'hui écouter, lire, voir plus de contenus que dix ou vingt ans plus tôt, à moins de rester rivé à nos écrans et de renoncer à toute action sur le monde. Si on mesure l'audience en heures d'écoute par individu, elle s'accroît sans doute, mais pas dramatiquement avec la technologie. Notre bande passante en *input* n'augmente guère.

Si je m'exprime sans que personne ne m'écoute, suis-je réellement libre de m'exprimer ? Oui et non. La liberté d'expression ne peut progresser que si les voix dissidentes ont une chance de se faire entendre, que si le désordre s'accroît dans la nation. Si tout le monde est libre de s'exprimer mais si tout le monde écoute uniquement les médias dominants, la liberté d'expression est bel et bien en danger.

Pour défendre la liberté d'expression, il ne nous suffit donc pas de manifester, de crier notre mépris de la censure et des lois de type Patriot Act. Nous devons diversifier nos sources d'information, de réflexion, de critiques. Nous n'avons pas le droit de nous offusquer de la censure si, au fond, elle n'affecte pas ce que nous lisons et si nous-mêmes sommes des censeurs involontaires.

Se lever pour la liberté d'expression, c'est une bonne intention qui doit se doubler d'un plan d'action concret. Il s'agit de dépenser autrement notre temps d'attention. Plutôt que de le concentrer sur quelques sources quasi officielles, nous devons le répartir entre un plus grand nombre de sources.

1. S'imposer tous les jours de lire au moins une source nouvelle.

2. Pousser sur les réseaux sociaux des articles issus des voix indépendantes, par rapport à celle des grands médias.
3. Ne plus suivre les grands médias qu'avec parcimonie.
4. Ne pas se focaliser sur la voix de la nation et de ses alliés.
5. Devenir une voix, participer à la biodiversité.

*La liberté d'expression dépend de l'usage que chacun fait de sa liberté d'écouter, de lire, de voir... C'est nous-mêmes qui la mettons en danger par notre fainéantise.*

*PS : Au moment où la nation se trouve renforcée, les grands journaux voient leur audience augmenter, signe déjà d'une recentralisation de l'audience, signe que de nombreuses autres voix parlent dans le vide.*



Où est Charlie maintenant ? Tout là-bas dans le bleu.

Billet et image (cc) by-nc-sa, 2005-2015, Thierry Crouzet